L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 72 RUE DES CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI MATIN, 7 OCTOBRE.

OBSERVATIONS IMPORTANTES.

Nous prions les citoyens qui désirent voter en novembre prochain de prendre note :

1°. Que les certificats d'enregistrement 1868 ne sont plus valables ;

2°. Que ceux qui, enregistrés en 1870, ont depuis changé de Ward, doivent se faire enregistrer dans le Ward de leur nouveau domicile ;

3°. Que les bureaux d'enregistrement doivent fermer dix jours avant l'élection et qu'il est bon de ne pas attendre au dernier moment.

4°. Que ceux qui se sont fait enregistrer en 1870 doivent s'assurer que leur certificat n'est pas expiré avant la fermeture de l'enregistrement.

Manifestes Politiques en France.

Pendant que Gambetta pérore dans les banquets et cherche dans une agitation politique dangereuse à se frayer un chemin vers le pouvoir qu'il ambitionne, au risque d'ouvrir la porte à une nouvelle commune, les autres partis emploient un moyen moins bruyant de porter leurs vœux et leurs aspirations à la connaissance du pays.

Le télégraphe nous signalait hier les efforts faits par M. Casimir Périer pour consolider la république conservatrice ; voici la lettre que cet ancien ministre adressait dernièrement aux *Débats* ; elle a la portée d'un manifeste. M. Périer y répond aux allusions faites à la visite des Princes d'Orléans chez lui :

Vizille (Isère), le 14 septembre 1872.

Monsieur,

Permettez que je fasse appel à votre obligeance et que j'aie recours à votre publicité pour entrer, contre mon gré (car je n'aime pas à occuper de moi le public), dans quelques explications rendues nécessaires par l'importance que divers journaux ont attachée à un article de l'*Aube* et par l'erreur qui m'en a fait attribuer la responsabilité. Je m'empresse d'ailleurs de reconnaître que plusieurs de vos confrères ont senti et ont pris soin de faire remarquer qu'il était peu probable que je me fusse arrogé le droit de parler au nom des princes ou d'un des princes de la maison d'Orléans. J'ajoute que l'*Aube* est une feuille complètement indépendante et qui appartient en entier à son unique propriétaire.

Ceux qui, à l'occasion d'une visite dont j'ai été honoré, ont prétendu me rendre l'organe de personnes qu'il ne m'appartient pas d'engager, commettent un mal ce que pouvait être les résultats privés, sous toutes réserves de ses opinions et des conditions politiques, entre Princes qui se respectent, quelles que soient les différences de rang, quelles que soient les obligations diverses de position.

Certaines personnes pensent peut-être qu'il aurait suffi que je déclarasse, comme je l'ai fait, que je n'étais pour rien dans cet article, que je ne l'avais ni écrit ni autorisé. Tel n'est point mon avis, car les explications nettes et simples ne font pas les affaires de tout le monde ; les commentaires qui se multiplient continueraient probablement à dénaturer un incident qui ne méritait pas tout ce bruit. Je dois donc et je veux couper court à ces commentaires ; et d'ailleurs, si je ne puis accepter dans l'article de l'*Aube* ce qui semblerait me constituer l'interprète d'autrui, je n'ai point à repousser ce qui traduit assez exactement ma pensée personnelle.

Il faut, en effet, que nous vivions à une époque où les esprits se laissent trop aisément troubler pour qu'après les votes et le langage du député et du ministre de la République, il puisse subsister un doute sur mes convictions actuelles. Je suis de ceux qui sont restés attachés à la monarchie constitutionnelle aussi longtemps que la monarchie constitutionnelle leur a paru possible sur la seule base propre à la rendre acceptable et durable : l'accord entre les partis monarchiques et les deux branches de la maison de Bourbon, sanctionné par l'assentiment du pays.

Je n'ai pas le désir et je ne sens pas la nécessité de m'étendre ici sur tout ce qui est venu, depuis deux ans, mettre à néant l'espoir raisonnable d'une solution monarchique compatible avec les intérêts, les droits de la nation et l'honneur des personnes. J'explique comment j'ai été conduit à me prononcer nettement et sans arrière-pensée pour la forme républicaine, la seule qui me paraisse aujourd'hui destinée à préserver la France d'une crise anarchique, prélude certain d'une despotisme quelconque, sans parler des dangers extérieurs. J'ai le ferme espoir que le jour n'est pas éloigné où une majorité parlementaire, d'accord avec l'homme illustre auquel la France doit tant de reconnaissance dans les terribles épreuves qu'elle a traversées, saura constituer un gouvernement qui repose sur des institutions. Aussi longtemps que ce gouvernement fera respecter les lois, les droits publics et les droits individuels, la liberté de conscience dans la plus large acceptation du mot, je serai son défenseur. Si la République, pour son malheur et pour le nôtre, venait à s'écarter de ces voies, elle périra infailliblement.

Dans le cours d'un siècle presque entier de révolutions successives, toutes les formes de gouvernement ont été essayées tour à tour, sauf une seule, celle d'une république régulière, loyalement acceptée de la majorité de la nation, servie sans préventions d'une part, sans faiblesses de l'autre. C'est une épreuve qui nous reste à faire ; faisons la courageusement et honnêtement ; pour ma part, je m'y engage, et si quelques uns font pour cela un sacrifice, je crois qu'en regardant autour d'eux ils trouveront assez de motifs qui les y déterminent.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

CASIMIR PÉRIER.

Voici maintenant un véritable manifeste légitimiste adressé, sous la forme épistolaire, à M. Thiers par M. Joseph de Carayon La Tour, député royaliste très considéré, qui a été élu dans la Gironde par plus de cent mille voix. L'importance de ce document, dans les circonstances actuelles, nous engage à le reproduire malgré sa longueur. C'est un programme des intentions de la majorité de la Chambre, en réponse aux menaces de dissolution proférées par les orateurs et les journaux du parti radical. La situation se dessine, et il est facile de prévoir qu'une nouvelle crise éclatera à la rentrée de la Chambre. Voici la lettre en question :

" Monsieur le Président,

" Permettez-moi de vous soumettre quelques réflexions qui me sont inspirées par la lettre du général Chanzy et par votre réponse.

" Le général, pour lequel je professe la plus sincère estime, me semble avoir oublié dans sa lettre, la loi que nous avons votée ensemble sur les pouvoirs des conseils généraux ; mais je le vois par lui en faire un reproche, et, m'adressant plus haut, je viens, monsieur le Président, vous parler respectueusement mes plaintes.

" Je n'abuserai pas, je l'espère, de l'indulgence intérêt dont vous m'avez donné, en différentes circonstances, de prétendre témoignage, et, dans tous les cas, je vous le promets, je n'outrepasserai pas mes droits de député.

" Vous avez pris à Bordeaux, devant nous et devant le pays, des engagements formels et scellés sur votre honneur, et vos paroles, que j'ai relues souvent, sont gravées dans ma mémoire. Vous tenez, en y restant fidèle, réserver l'avenir et maintenir dans un équilibre parfait cette forme de gouvernement que l'Assemblée souveraine a déclarée provisoire. Je demande à votre loyauté si, par votre réponse au général Chanzy et par les paroles que, tout au moins, vous autorisez chez quelques-uns de vos ministres, vous ne déchirez pas le contrat auquel vous avez donné votre nom — celui le nom de "pacte de Bordeaux."

" L'expression de "République conservatrice" employée si souvent au haut lieu aujourd'hui, me paraît peu flatteuse pour cette forme de gouvernement, car elle est un aveu sincère des nuances diverses et plus ou moins rares ou sous lesquelles on peut essayer de la faire vivre.

" Cette expression dans votre bouche, monsieur le Président, a tout lieu de me surprendre.

" Vous nous avez, en effet, déclaré un jour à la tribune, qu'après avoir fixé votre opinion sur une question mûrement réfléchie, vous n'en changiez jamais. Votre jugement de 1834 sur l'appelation dans notre pays d'un gouvernement républicain ne doit donc pas avoir varié, sous vous avez autorisé à le croire.

" Vous, le grand historien de nos révolutions, vous affirmiez alors publiquement que la France avait fait l'expérience complète et décisive de la république sanglante et de la république modérée. Vous disiez à vos concitoyens que l'une conduisait à la ruine et l'autre à l'imbécillité.

" Depuis cette époque, la République de 1848, celle du 4 Septembre et celle de la Commune, vous le reconnaîtrez avec moi, ont confirmé largement le jugement si vrai et si sensé que vous prononciez autrefois.

" Je veux bien croire que, sous votre gouvernement, la République, telle que vous semblez la comprendre, puisse vivre quelque temps et nous donner une sécurité relative ; mais toutefois vous êtes obligé, pour la maintenir, de recourir à des moyens que vous n'auriez pas été peut-être voulu vous-même accorder aux régimes divers qui vous ont précédé.

" L'ordre matériel est certainement assuré pour le moment, grâce à notre brave armée, qui reste ce qu'elle a toujours été, l'*armée de la Loi*, et vécu avec la sage précaution de mettre à sa tête des hommes dont les noms seuls inspirent la terreur aux fauteurs de désordre. Mais l'ordre matériel, bien qu'important sur la force des armes, n'est rien de tout, il ne suffirait pas pour rétablir, et il nous semblerait, au contraire, indispensable de songer à faire de cet ordre matériel la conséquence nécessaire de rétablissement de l'ordre moral.

" Je vous le demande, monsieur le Président, sommes-nous sur cette voie ?

" Nous ne pouvons pas prévoir les desseins de Dieu. Mais ne pondrez-vous pas qu'il nous a à la conduite suivante de l'un pour adresser franchement à un homme votre caractère que nous a donné ? Pouvez-vous prétendre que ardent patriotisme dans quelle situation ? Pouvez-vous prétendre que la France avec elle, si, pour un moment pour un autre, vous quittiez subitement le pouvoir.

" Où trouveriez-nous la fondation de l'œuvre que vous avez avec nous la grande mission de vous donner ?

" Nos concitoyens nous ont donné le mandat de cicatriser les plaies de notre malheureux pays, et le meilleur remède que nous puissions lui donner n'est-il pas de lui préparer un lendemain ?

" La France est-elle donc tombée si bas, que nous devions nous trouver satisfaits de la voir vivre au jour le jour, et ne pouvons-nous plus conserver l'espérance de lui rendre la place que la Providence lui avait assignée dans le monde ?

" Ce rôle, vous le savez, monsieur le Président, vous ne l'avez pas pris sans vous sur les conditions nécessaires à cette mission ; vous nous l'avez dit, vous nous l'avez dit, vous nous l'avez dit,